



**COMMUNE DE LAURABUC
DÉPARTEMENT DE L'AUDE**

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 20.04.2020 EN VISIOCONFÉRENCE**

Date de convocation : 17.04.2020

Conseillers en exercice : 11

Présents : 8 - **Votants** : 8

Monsieur Omar AÏT MOUH, Maire.

Mesdames : Marie-France LOISEL - Fatima RIPOLL - Aude SALVAT-LÔ - Sylvie THUBIERES.

Messieurs : Michel COURTESSOLE - Cédric LEMOINE, 2^{ème} Adjoint - Didier MORIN, 1^{er} Adjoint.

Absents excusés : Henry MAUREL - Patricia SOLERTI.

Absent non excusé : Stéphane FARRÉ.

La séance est ouverte à 20h30.

Fatima RIPOLL est nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal tenue le 02.03.2020, bien reçu par tous les conseillers et affiché en mairie est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

I – A examiner :

1°) Création d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet.

2°) Exonération des loyers « Ô Petit Buc ».

II - Questions diverses.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à examiner :

Réunion de l'assemblée à distance.

Accepté à l'unanimité.

I – A examiner :

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, l'article 6 de l'ordonnance susvisée permet d'organiser à distance les réunions de l'organe délibérant des collectivités.

la convocation du 17 avril 2020 pour la présente réunion du conseil municipal précise la visioconférence retenue pour l'organisation de cette réunion,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

Qu'afin d'assurer le caractère public des réunions, les débats seront accessibles en direct au public de manière électronique en utilisant SKYPE. Le lien sera communiqué par voie d'affichage et sur le site de la commune.

1°) Création d'un poste d'Adjoint Technique à temps non complet.

Monsieur le Maire indique au membre du conseil municipal que la charge de travail pour le poste d'adjoint technique occupé à plein temps par M. Ghislain MELET est importante et diversifiée. Pour pallier à cette surcharge de travail, Monsieur le maire propose la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet d'une durée de 14 heures hebdomadaires.

A l'unanimité la création du poste d'Adjoint Technique à temps non complet est approuvée.

2°) Exonération des loyers « Ô Petit Buc ».

Face à la situation de crise exceptionnelle que nous traversons, Monsieur le Maire propose la mise en place d'une aide financière à notre commerce de proximité en l'exonérant des loyers des mois d'Avril, Mai et Juin.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité.

II - Questions diverses.

Règlement général sur la protection des données (RGPD) : vu le contexte lié au COVID-19 et le caractère urgent de récolter des données personnelles concernant les administrés, il a été convenu dans un premier temps que chaque Conseillers municipaux rempliront un tableau type avec les contacts récoltés ; puis une réunion sera organisée pour regrouper ces données. Dans un deuxième temps, pour optimiser le taux de réussite de cette opération urgente, les conseillers seront chargés de prévenir les personnes de l'envoi du document RGPD à retourner à la mairie dûment complété et signé.

COVID-19 : Dans le cadre du prochain dé-confinement et afin de protéger les employés municipaux, nous avons commandés 200 masques chirurgicaux à l'AMF (Association des Maires de France). La livraison a pris du retard et aucune date ne nous a été communiquée.

La communauté des communes Castelnaudary Lauragais Audois propose aux communes une commande groupée de masques en tissu réutilisable à destinations des administrés. Nous attendons un retour sur les délais de fabrication, livraison, prix et la confirmation qu'ils sont bien aux normes. Et enfin, l'organisation d'un atelier de production de masques en tissu qui répondraient aux normes pour les habitants de LAURABUC est en cours.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.

Les Conseillers,